

DECISION

OBJET : MONTCHANIN - Rue Lamartine - Déclassement du domaine public routier de la Communauté Urbaine.

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 21 avril 2026, lui donnant délégation d'attributions, dans le cadre de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté Urbaine est propriétaire et gestionnaire de la rue Lamartine, sur la commune de MONTCHANIN,

Considérant qu'une bande de terrain de 14 m², non cadastrée et relevant du domaine public communautaire a été intégrée dans l'emprise clôturée de la parcelle cadastrée section B n°385, appartenant aux consorts ROZE,

Considérant le document modificatif du parcellaire cadastral établi par Madame LAUBERAT-JAVOUHEY, Géomètre-Expert à LE CREUSOT sous le numéro d'ordre 1447M en date du 18/03/2026,

DECIDE ce qui suit :

- La désaffectation ayant été constatée, de procéder au déclassement du domaine public routier de la Communauté Urbaine de la parcelle nouvellement cadastrée section B n°685 (14 m²), située rue Lamartine, commune de MONTCHANIN ;
- la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- la présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 4 mai 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 5 mai 2026
et publié, affiché ou notifié le 5 mai 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.

LA PRESIDENTE,

Isabelle LOUIS

A handwritten signature in dark ink, featuring a stylized, cursive 'I' and 'L' that loop together, with a horizontal line extending to the right.